



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/848/Add.1  
11 mai 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 133 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION  
D'UN RÉFÉRENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Prévisions de dépenses révisées

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 12	3
II. QUOTES-PARTS . . . . .	13	5
III. SOLDE INUTILISÉ DU CRÉDIT OUVERT . . . . .	14 - 15	5
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	16 - 17	6
V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL AU 31 JUILLET 1994 ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES MENSUELLES POUR LA PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 31 JUILLET 1994 . . . . .	18 - 19	7
VI. OBSERVATIONS . . . . .	20 - 30	7
VII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION . . . . .	31	9

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994 et prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 31 juillet 1994 - État récapitulatif . . . . .	11
II. Prévisions de dépenses supplémentaires pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994 - Indications complémentaires . .	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
III. Prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 31 juillet 1994 . . . . .	30
IV. Effectifs actuellement autorisés et effectifs proposés pour la période comprise entre le 1er avril et le 31 juillet 1994 . . .	40
V. Dépenses afférentes au personnel civil supplémentaire et dépenses connexes pour la période comprise entre le 1er avril et le 31 juillet 1994 . . . . .	41
VI. Répartition proposée des effectifs par bureau au 1er mai 1994 . .	42
VII. Répartition du matériel de transport et de transmissions, des bâtiments préfabriqués, des conteneurs et des groupes électrogènes par zone géographique au 1er mai 1994 . . . . .	43
VIII. Titres fonctionnels des postes additionnels proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et dans la catégorie des services généraux, et résumés de définitions d'emploi connexes . . . . .	45

## I. INTRODUCTION

1. Le précédent rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/48/848) contenait un bref historique des événements survenus depuis la création de la Mission jusqu'au 31 décembre 1993. Ce rapport est complété par le présent additif, qui fournit des renseignements complémentaires sur la période commencée le 1er janvier 1994.

2. Le Secrétaire général avait estimé à 39 818 400 dollars le montant brut des dépenses qu'entraînerait le maintien de la MINURSO en 1994, avec les effectifs et le mandat alors autorisés (montant net : 37 429 200 dollars). L'effectif de l'unité médicale ayant été réduit (41 personnes au lieu de 50), le montant brut a été ramené à 39 657 900 dollars (montant net : 37 219 700 dollars). L'Assemblée générale avait été informée que des prévisions de dépenses révisées lui seraient présentées si le Secrétaire général était en mesure de proposer au Conseil de sécurité un calendrier détaillé pour la tenue d'un référendum au début de 1994.

3. Dans son rapport connexe à l'Assemblée générale du 17 mars 1994 (A/48/906), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée d'autoriser le Secrétaire général à prélever sur le solde inutilisé du crédit initialement ouvert un montant brut de 9 millions de dollars pour financer les activités de la MINURSO pendant le premier trimestre de 1994 et, par la suite, un montant brut de 3 millions de dollars par mois, en attendant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées.

4. Auparavant, dans son rapport au Conseil de sécurité du 10 mars 1994<sup>1</sup>, le Secrétaire général, tenant compte de la décision selon laquelle le référendum devait avoir lieu sans autre retard, avait proposé au Conseil trois options pour examen.

5. Selon l'option A, l'ONU devait organiser le référendum indépendamment de la coopération de l'une ou l'autre partie. L'identification et l'inscription de toutes les personnes habilitées à voter devaient être menées à bien sur la base de la proposition de compromis<sup>2</sup> que le Secrétaire général avait soumise aux parties lors du voyage qu'il avait fait dans la zone de la Mission début juin 1993. Au cours de la période de transition, qui devait commencer le 1er août 1994, le référendum devant se tenir avant la fin de l'année, il était prévu que les combattants des deux parties soient consignés dans les emplacements désignés, que les prisonniers de guerre soient échangés, qu'une amnistie soit proclamée pour les prisonniers politiques et les rapatriés et que tous les prisonniers ou détenus politiques soient libérés. Au paragraphe 24 de son rapport au Conseil<sup>1</sup>, le Secrétaire général formulait des propositions en ce qui concerne les travaux de la Commission d'identification et les autres activités principales visées dans le plan de règlement.

6. L'option B prévoyait que la Commission d'identification continuerait ses travaux durant une période déterminée, qui pourrait s'achever le 30 juin 1994, par exemple. Durant cette période, l'ONU poursuivrait ses efforts pour obtenir la coopération des deux parties sur la base de la proposition de compromis du

Secrétaire général<sup>2</sup>. À la fin de la période prescrite, le Conseil de sécurité examinerait les progrès accomplis et, sur la base de cet examen, déciderait de la marche à suivre pour que l'ONU mène à bien son mandat concernant le Sahara occidental. Conformément au calendrier proposé à l'alinéa a) du paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>, la Commission d'identification terminerait l'examen de toutes les demandes reçues et commencerait à identifier et inscrire les électeurs potentiels, étant entendu que ces opérations seraient menées conformément à la proposition de compromis du Secrétaire général, au mandat de la Commission d'identification et aux dispositions pertinentes du plan de règlement.

7. Selon l'option C, le Conseil de sécurité, concluant qu'il n'était pas possible à l'heure actuelle d'obtenir la coopération des deux parties nécessaire pour mener à bien le processus d'enregistrement et d'identification, devait décider soit de mettre fin progressivement aux activités de la MINURSO dans des délais fixés, soit de suspendre le processus d'enregistrement et d'identification, tout en conservant une présence militaire réduite de l'ONU afin d'encourager le respect du cessez-le-feu.

8. Les options A et C devaient couvrir la période du 1er avril au 31 décembre 1994, et l'option B la période du 1er avril au 30 juin 1994.

9. Dans l'additif à son rapport daté du 21 mars 1994<sup>3</sup>, le Secrétaire général a indiqué que le montant brut des dépenses à prévoir pour le maintien de la Mission pendant les périodes indiquées au paragraphe 8 ci-dessus était estimé à 78 569 900 dollars pour l'option A, 4 320 100 dollars pour l'option B et 7 429 500 dollars pour l'option C.

10. Dans sa résolution 907 (1994) du 29 mars 1994, le Conseil de sécurité a, entre autres décisions, donné son accord à la ligne d'action décrite dans l'option B du rapport du Secrétaire général. En conséquence, la Commission d'identification doit terminer l'analyse de toutes les candidatures reçues et commencer l'identification et l'enregistrement de ceux qui pourraient participer au référendum, sur la base de la proposition de compromis du Secrétaire général, du mandat de la Commission d'identification et des dispositions pertinentes du plan de règlement.

11. Compte tenu de cette décision et des consultations tenues par la Cinquième Commission, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/250 du 14 avril 1994, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 3,7 millions de dollars par mois pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er avril au 31 juillet 1994, ce montant étant à prélever sur le solde inutilisé du crédit ouvert. L'autorisation donnée pour la période du 11 mai au 31 juillet est subordonnée à l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

12. L'Assemblée générale a également invité le Secrétaire général, à la lumière de la résolution 907 (1994) du Conseil de sécurité en date du 29 mars 1994, à garder à l'étude la structure des échelons supérieurs de la Mission, y compris des conditions d'emploi de son Représentant spécial.

II. QUOTES-PARTS

13. Le tableau ci-après indique le montant des contributions mises en recouvrement qui a été reçu et celui des contributions qui restent à payer, compte tenu des sommes portées au crédit des États Membres au 30 avril 1994. Le montant total des quotes-parts restant dues par les États Membres s'élève à 20 366 361 dollars.

	<u>Dollars des États-Unis</u>
Crédit ouvert	143 000 000
<u>À déduire</u> : Sommes portées au crédit des États Membres (contributions du personnel)	(2 088 777)
Montant des quotes-parts	140 911 223
<u>À déduire</u> : Montants reçus	(120 544 862)
Solde restant dû	<u>20 366 361</u>

III. SOLDE INUTILISÉ DU CRÉDIT OUVERT

14. Au 31 juillet 1994, il devrait rester un solde inutilisé d'un montant brut de 6 843 150 dollars (montant net : 9 153 950 dollars). On trouvera ci-après le détail des utilisations du crédit initialement ouvert :

Solde du crédit ouvert et des dépenses engagées pour la période terminée le 31 mars 1994  
 et solde prévu pour la période prenant fin le 31 juillet 1994

	<u>Dollars des États-Unis</u>	
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
Crédit ouvert (résolution 45/266 de l'Assemblée générale)	143 000 000	140 000 000
<u>À déduire</u> : Dépenses		
17 mai 1991-30 novembre 1992	(72 196 000)	(70 126 000)
1er décembre 1992-31 décembre 1993	(36 148 050)	(34 626 950)
Engagements de dépenses autorisés		
1er janvier-31 mars 1994 (résolution 48/250 de l'Assemblée générale)	(9 000 000)	(8 400 000)
Solde pour la période terminée le 31 mars 1994	<u>25 655 950</u>	<u>26 847 050</u>
<u>À déduire</u> : Engagements de dépenses autorisés		
1er avril-31 juillet 1994 (résolution 48/250 de l'Assemblée générale)	(14 800 000)	(14 000 000)
1er avril-31 juillet 1994 (prévisions révisées)	(4 012 800)	(3 693 100)
Solde prévu pour la période prenant fin le 31 juillet 1994	<u>6 843 150</u>	<u>9 153 950</u>

15. Comme il est indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, le montant des arriérés de contributions au 30 avril 1994 s'élevait à 20 366 361 dollars. De ce fait, et compte tenu des dépenses autorisées par la résolution 48/250 et des besoins supplémentaires prévus pour la période prenant fin le 31 juillet 1994, le Compte spécial de la MINURSO deviendra déficitaire si les États Membres n'effectuent pas les versements voulus.

#### IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

16. Comme il ressort du tableau ci-après, on estime à 7 606 500 dollars la valeur au 31 mars 1994 des biens et services fournis à la MINURSO à titre de contributions volontaires et non inclus dans les prévisions budgétaires. Il faut y ajouter un montant de 382 500 dollars représentant la valeur du matériel reçu (camp autonome et matériel de transmissions).

17. Le Gouvernement suisse a mis à la disposition de son unité médicale trois avions que l'ONU ne peut utiliser qu'en cas d'urgence. Étant donné que l'Organisation n'en a pas eu besoin à ce jour, il n'a pas été prévu de dépenses à ce titre dans les prévisions établies pour la période du 1er avril au 31 juillet 1994 et pour la période postérieure.

<u>Contributeur</u>	<u>Services fournis</u>	<u>Dollars des États-Unis</u>
Algérie	Camp autonome avec logements et bureaux pour 12 fonctionnaires des Nations Unies	210 500
	Vivres	44 000
	Transports	27 000
Australie	Unité de transmissions (43 personnes)	583 500
	Matériel de transmissions	172 000
Front Polisario	Locaux à usage de bureaux pour la Commission d'identification	24 000
	Eau pour les installations sanitaires aux points de déploiement des équipes	458 000
	Personnel (cuisiniers)	30 000
Maroc	Appartements	43 000
	Atelier	19 000
	21 camions (valeur à la location)	1 054 000
	Chambres d'hôtel	115 000
	Personnel	25 000
	Logements et vivres (Laayoune)	4 017 000
	Eau pour les installations sanitaires aux points de déploiement des équipes	57 000
Suisse	3 avions (2 PC6, 1 DHC-6) (valeur à la location)	1 110 000

V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL  
AU 31 JUILLET 1994 ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES MENSUELLES POUR  
LA PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 31 JUILLET 1994

18. L'annexe I est un état récapitulatif des prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er avril au 31 juillet 1994 et des dépenses pour les mois qui suivent. On a porté dans la colonne 1 le montant des prévisions de dépenses initiales présentées par le Secrétaire général dans son rapport<sup>1</sup>, ramenées à une période de quatre mois et, dans la colonne 2, le montant du crédit ouvert pour cette période sur la base des recommandations du Comité consultatif. On a indiqué dans la colonne 3 les besoins supplémentaires pour la période du 1er avril au 31 juillet 1994 et, dans la colonne 4, le montant total des ressources nécessaires. L'annexe II contient des précisions sur les besoins supplémentaires indiqués dans la colonne 3 de l'annexe I. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un renforcement des effectifs, comme suit : 29 agents de police civile, 72 membres du personnel international et 26 agents recrutés localement.

19. Le montant brut total des dépenses prévues pour la période du 1er avril au 31 juillet 1994 s'élève à 18 812 800 dollars (montant net : 17 693 100 dollars), soit un montant brut mensuel de 4 703 200 dollars (montant net : 4 423 300 dollars). Pour la période postérieure au 31 juillet, le montant brut mensuel des dépenses est estimé à 3 768 700 dollars (montant net : 3 422 200 dollars), les prévisions ayant été établies au prorata des dépenses de la période du 1er avril au 31 juillet lorsque cela était justifié. La réduction du montant mensuel des dépenses attendue après le 31 juillet s'explique par la suppression de dépenses non renouvelables liées principalement à l'achat de matériel, de bâtiments préfabriqués et de véhicules. On trouvera à l'annexe III des renseignements complémentaires sur les objets de dépenses pour lesquels des crédits seront nécessaires au-delà du 31 juillet.

VI. OBSERVATIONS

20. Comme il est indiqué au paragraphe 12, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/250, a invité le Secrétaire général à garder à l'étude la structure des échelons supérieurs de la MINURSO, y compris les conditions d'emploi de son Représentant spécial. À l'issue de cet examen, le Secrétaire général a décidé que son Représentant spécial devait continuer à être rémunéré lorsqu'il était effectivement employé.

21. Il est rappelé que, pour rationaliser l'organigramme de la Mission et faire en sorte que celle-ci fonctionne comme une opération intégrée, le Secrétaire général avait décidé que les activités seraient coordonnées sur le terrain par un représentant spécial adjoint, comme prévu dans le plan de règlement pour le Sahara occidental. Depuis le milieu du mois de mars 1994, le fonctionnaire civil de la Mission ayant le rang le plus élevé assume cette fonction, en sus de celles qu'il remplit en sa qualité de Président de la Commission d'identification.

22. Le plan de règlement pour le Sahara occidental prévoyait la nomination d'un représentant spécial adjoint ayant le rang de sous-secrétaire général. Conformément à la résolution 45/266 de l'Assemblée générale en date du

17 mai 1991 relative au financement de la MINURSO, l'ancien représentant spécial adjoint a effectivement eu le rang de sous-secrétaire général pendant la période où il a rempli cette fonction, en 1991 et 1992. Il est donc proposé de réactiver ce poste pour que le représentant spécial adjoint ait le rang de sous-secrétaire général, et de geler le poste de rang D-2 qu'il occupe actuellement. On notera à cet égard que les activités visées au paragraphe 4 de la résolution 907 (1994) du Conseil de sécurité augmenteront les responsabilités politiques et administratives attachées au poste; elles supposent notamment que le représentant spécial adjoint ait des consultations suivies avec les parties.

23. Au paragraphe 6 de son rapport A/48/906, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé un complément d'information sur les contributions volontaires faites à la MINURSO et les répercussions qu'elles ont sur les dépenses. On a indiqué plus haut, aux paragraphes 16 et 17, la nature et la valeur des contributions volontaires reçues par la MINURSO au 30 avril 1994. Ces contributions n'ont aucune incidence sur le budget car elles étaient connues au moment où celui-ci a été établi et il n'a donc pas été demandé de crédits pour les biens et services correspondants.

24. Au paragraphe 12 de son rapport, le Comité consultatif remettait en question l'importance de l'effectif de l'unité médicale, eu égard à l'effectif total de la Mission. Compte tenu des tâches dont le personnel médical s'acquitte depuis trois ans dans la zone de la mission (opérations chirurgicales, radiographies, analyses, etc.), le Secrétaire général estime qu'un effectif de 41 personnes est justifié. Il est rappelé que celui-ci avait été fixé initialement à 50.

25. Le Comité consultatif se demandait par ailleurs s'il y avait réellement lieu de présumer que 92 membres du personnel civil s'absenteraient chaque week-end de leur base d'affectation. Il précisait que si les intéressés s'absentaient de leur plein gré et non pour des raisons officielles, ils devaient percevoir l'indemnité de subsistance en mission au taux de 40 ou 45 dollars (applicable quand le logement est fourni) et non au taux de 110 dollars. Le Secrétaire général estime qu'on ne saurait attendre des intéressés qu'ils restent perpétuellement confinés dans leurs base d'affectation alors qu'ils ne peuvent y amener leurs familles et que les ressources y sont très limitées et le climat éprouvant. Les membres du personnel qui quittent le quartier général tout en restant dans la zone de la mission ne sont ni nourris ni logés et, de ce fait, ont droit à l'indemnité de subsistance en mission au taux plein, soit 110 dollars par jour.

26. Aux paragraphes 16 et 23 de son rapport, le Comité consultatif a remis en cause l'effectif de l'unité de contrôle des mouvements (17 militaires) et celui des agents des services généraux (51), compte tenu de l'effectif total de la Mission. Ayant examiné la dotation en personnel de la MINURSO, le Secrétaire général est convaincu que l'effectif actuel de l'unité concernée est justifié, étant donné l'importance et la nature des tâches accomplies (manutention du fret, transports aériens, transports terrestres, etc.).

27. En ce qui concerne le nombre d'agents des services généraux, le Secrétaire général rappelle que sur les 51 postes autorisés, huit ont été affectés au bureau d'inscription de la Commission d'identification. Les 43 autres postes



ont été affectés aux unités techniques de la Division administrative et sont considérés comme indispensables à leur fonctionnement.

28. Au paragraphe 25 de son rapport, le Comité consultatif demandait qu'on réexamine l'application à la zone de la Mission des coûts standard en vigueur à Rabat. On notera que, conformément à la méthode appliquée pour les enquêtes sur les conditions d'emploi des agents recrutés localement dans les lieux d'affectation hors siège et à la pratique établie, le barème des traitements applicable dans un pays donné est calculé à partir des résultats d'une enquête sur les conditions d'emploi dans la capitale. Étant donné qu'il n'existe pas de barème des traitements pour le Sahara occidental, il a été décidé d'utiliser le barème applicable à Rabat aux agents recrutés localement.

29. Au paragraphe 26 de son rapport, le Comité consultatif déclarait ne pas être convaincu de la nécessité de recourir aux services de consultants pendant six mois et considérait qu'une rémunération de 7 700 dollars par mois pour chacun d'eux était excessive. Ayant examiné la question, le Secrétaire général propose de ramener de six à deux mois la période de service de chacun des deux consultants. Cependant, compte tenu du travail qui leur sera confié et de l'expérience acquise, des honoraires de 7 700 dollars par mois lui semblent raisonnables.

30. Au paragraphe 27 de son rapport, le Comité consultatif demandait de revoir le nombre d'hélicoptères (5) et d'avions (3) dont on envisageait la location, en tenant compte de la taille et des besoins de la Mission. Le Secrétaire général a revu cette question et a décidé que la Mission louerait un avion de moins à compter du 1er mai 1994.

#### VII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

31. Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre à sa quarante-huitième session en ce qui concerne le financement passé et futur de la MINURSO consistent à :

- a) Prendre note du montant révisé du solde inutilisé du crédit ouvert;
- b) Autoriser le Secrétaire général à prélever sur le solde inutilisé du crédit initialement ouvert un montant brut total de 18 812 800 dollars (montant net : 17 693 100 dollars) pour le fonctionnement de la MINURSO pendant la période du 1er avril au 31 juillet 1994, ledit montant comprenant le prélèvement d'un montant brut de 14 800 000 dollars (montant net : 14 millions de dollars) déjà autorisé par la résolution 48/250;
- c) Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 3 768 700 dollars par mois (montant net : 3 422 200 dollars) pour le fonctionnement de la MINURSO au-delà du 31 juillet 1994, en attendant que le Conseil de sécurité prenne une nouvelle décision.

Notes

<sup>1</sup> S/1994/283.

<sup>2</sup> S/26185, annexe I.

<sup>3</sup> S/1994/283/Add.1.

## ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994 et  
prévisions de dépenses mensuelles pour la période postérieure au 31 juillet 1994

## État récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

	Période allant du 1er avril au 31 juillet 1994				Période postérieure au 31 juillet 1994
	Prévisions initiales (1)	Recommandations du CCQAB (2)	Ressources additionnelles (3)	Montant total révisé (4)=(2)+(3)	Prévisions de dépenses mensuelles (5)
<b>1. Personnel militaire</b>					
a) <u>Observateurs militaires</u>					
Indemnité de subsistance (missions)	1 699 600	1 541 600	—	1 541 600	385 400
Frais de voyage	348 800	320 900	—	320 900	80 200
Indemnité d'habillement et d'équipement	15 400	14 100	—	14 100	3 500
	<u>2 063 800</u>	<u>1 876 600</u>	<u>—</u>	<u>1 876 600</u>	<u>469 100</u>
b) <u>Contingents</u>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	246 100	226 600	—	226 600	56 700
Détente et loisirs	2 800	2 600	—	2 600	700
Rations	452 900	416 600	10 200	426 800	107 300
Indemnité journalière	9 100	8 400	—	8 400	2 100
Indemnité de subsistance (missions)	428 100	393 800	—	393 800	98 500
Déploiement, relève et rapatriement	162 000	149 000	—	149 000	37 200
Indemnité d'habillement et d'équipement	16 200	14 900	—	14 900	3 700
	<u>1 317 200</u>	<u>1 211 900</u>	<u>10 200</u>	<u>1 222 100</u>	<u>306 200</u>
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>					
Matériel appartenant aux contingents	—	—	2 733 200	2 733 200	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	66 700	61 300	—	61 300	15 300
	<u>66 700</u>	<u>61 300</u>	<u>2 733 200</u>	<u>2 794 500</u>	<u>15 300</u>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>3 447 700</b>	<b>3 149 800</b>	<b>2 743 400</b>	<b>5 893 200</b>	<b>790 600</b>
<b>2. Personnel civil</b>					
a) <u>Police civile</u>					
Indemnité de subsistance (missions)	181 100	166 700	118 900	285 600	95 800
Frais de voyage	36 000	33 200	66 700	99 900	20 700
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 700	1 600	2 900	4 500	1 100
	<u>218 800</u>	<u>201 500</u>	<u>188 500</u>	<u>390 000</u>	<u>117 600</u>
b) <u>Personnel international et personnel local</u>					
Traitements du personnel international	2 064 900	1 900 000	954 200	2 854 200	811 000
Traitements du personnel local	121 000	111 300	19 800	131 100	30 200
Consultants	32 300	30 000	—	30 000	—
Heures supplémentaires	6 000	6 000	5 000	11 000	2 000
Dépenses communes de personnel	1 192 800	1 100 000	375 200	1 475 200	327 300
Indemnité de subsistance (missions)	834 700	553 300	368 600	921 900	361 800
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	60 200	55 400	165 600	221 000	27 600
Autres voyages autorisés	36 200	33 400	48 100	81 500	5 600
	<u>4 348 100</u>	<u>3 789 400</u>	<u>1 936 500</u>	<u>5 725 900</u>	<u>1 565 500</u>
c) <u>Agents contractuels internationaux</u>	—	—	—	—	—

/ . . .

	Période allant du 1er avril au 31 juillet 1994				Période postérieure au 31 juillet 1994
	Prévisions initiales (1)	Recommandations du CCQAB (2)	Ressources additionnelles (3)	Montant total révisé (4)=(2)+(3)	Prévisions de dépenses mensuelles (5)
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par le gouvernement</u>	50 000	46 000	—	46 000	11 500
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	4 616 900	4 036 900	2 125 000	6 161 900	1 694 600
3. <u>Locaux/hébergement</u>					
Location de locaux	29 200	26 900	—	26 900	6 700
Aménagement et rénovation des locaux	20 000	18 400	20 000	38 400	9 600
Fournitures d'entretien	—	—	7 200	7 200	1 800
Services d'entretien	—	—	4 500	4 500	1 500
Eclairage, chauffage, énergie et eau	26 800	24 600	9 000	33 600	8 400
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	60 000	55 300	69 100	124 400	—
	136 000	125 200	109 800	235 000	28 000
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—	—	—
5. <u>Transports</u>					
Achat de véhicules	12 000	11 000	174 500	185 500	—
Location de véhicules	—	—	—	—	—
Matériel d'atelier	3 300	3 000	—	3 000	800
Pièces de rechange, réparations et entretien	120 000	110 400	25 500	135 900	34 000
Carburant et lubrifiants	190 000	174 800	51 300	226 100	56 500
Assurance	12 100	11 200	11 200	22 400	5 600
	337 400	310 400	262 500	572 900	96 900
6. <u>Opérations aériennes</u>					
a) <u>Hélicoptères</u>					
Location/affrètement	1 665 500	1 507 300	—	1 507 300	376 800
Carburants et lubrifiants	480 000	441 600	—	441 600	110 400
Déploiement/retrait	70 800	65 200	277 100	342 300	—
Vols de réapprovisionnement	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—
Assurance	—	—	—	—	—
	2 216 300	2 014 100	277 100	2 291 200	487 200
b) <u>Avions</u>					
Location/affrètement	784 000	721 300	(43 400)	677 900	144 000
Carburants et lubrifiants	414 200	382 600	(31 300)	351 300	63 800
Déploiement/retrait	—	—	40 000	40 000	—
Peinture/préparation	—	—	5 000	5 000	—
Assurance	14 400	13 300	—	13 300	3 300
	1 212 600	1 117 200	(29 700)	1 087 500	211 100
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 6	3 428 900	3 131 300	247 400	3 378 700	698 300
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—	—

	Période allant du 1er avril au 31 juillet 1994				Période postérieure au 31 juillet 1994
	Prévisions initiales (1)	Recommandations du CCQAB (2)	Ressources additionnelles (3)	Montant total révisé (4)=(2)+(3)	Prévisions de dépenses mensuelles (5)
<b>8. Transmissions</b>					
a) <u>Eléments complémentaires</u>					
Matériel de transmissions	46 600	42 900	74 300	117 200	—
Pièces de rechange et fournitures	54 400	50 100	—	50 100	12 500
Matériel d'atelier et d'essai	9 600	8 800	11 000	19 800	—
Communications commerciales	74 400	68 600	24 000	92 600	22 500
	<u>185 000</u>	<u>170 400</u>	<u>109 300</u>	<u>279 700</u>	<u>35 000</u>
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	185 000	170 400	109 300	279 700	35 000
<b>9. Matériel divers</b>					
Mobilier de bureau	5 000	4 600	—	4 600	1 200
Matériel de bureau	5 000	4 600	—	4 600	1 200
Matériel informatique	—	—	59 700	59 700	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Réservoirs d'essence et débitmètres	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—	—
Équipement des logements	—	—	—	—	—
Matériel divers	20 000	18 400	8 000	26 400	6 600
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	61 200	82 600	4 500	87 100	21 800
Matériel de purification de l'eau	—	—	—	—	—
	<u>91 200</u>	<u>110 200</u>	<u>72 200</u>	<u>182 400</u>	<u>30 800</u>
<b>10. Fournitures et services</b>					
a) <u>Services divers</u>					
Vérification des comptes	9 400	8 800	—	8 800	2 200
Services contractuels	4 000	3 700	—	3 700	1 000
Services informatiques	—	—	—	—	—
Service de sécurité	—	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	—	—	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—	—
Dépenses de représentation	300	400	—	400	100
Autres services	18 000	16 600	7 500	24 100	6 000
	<u>31 700</u>	<u>29 500</u>	<u>7 500</u>	<u>37 000</u>	<u>9 300</u>
b) <u>Fournitures diverses</u>					
Papeterie et fournitures de bureau	40 000	36 800	16 000	52 800	13 200
Fournitures médicales	—	—	—	—	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	4 800	4 600	2 000	6 600	1 700
Abonnements	1 000	1 000	—	1 000	300
Fournitures électriques	—	—	—	—	—
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	8 000	7 400	—	7 400	1 900
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—	—
Intendance et magasins	74 000	68 100	—	68 100	17 000
	<u>127 800</u>	<u>117 900</u>	<u>18 000</u>	<u>135 900</u>	<u>34 100</u>
Total, rubrique 10	159 500	147 400	25 500	172 900	43 400

/ . . .

	Période allant du 1er avril au 31 juillet 1994				Période postérieure au 31 juillet 1994
	Prévisions initiales (1)	Recommandations du CCQAB (2)	Ressources additionnelles (3)	Montant total révisé (4)=(2)+(3)	Prévisions de dépenses mensuelles (5)
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—	—	—
15. <u>Aide pour le désarmement et la démobilisation</u>	—	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>					
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	792 000	792 000	—
Ponts aériens militaires	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	20 000	18 400	6 000	24 400	4 600
	<u>20 000</u>	<u>18 400</u>	<u>798 000</u>	<u>816 400</u>	<u>4 600</u>
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	—	—	—	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	—	—	—	—
19. <u>Contributions du personnel</u>	796 400	800 000	319 700	1 119 700	346 500
Total brut, rubriques 1 à 19	<u>13 219 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>6 812 800</u>	<u>18 812 800</u>	<u>3 768 700</u>
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(796 400)	(800 000)	(319 700)	(1 119 700)	(346 500)
Total net, rubriques 1 à 20	<u>12 422 600</u>	<u>11 200 000</u>	<u>6 493 100</u>	<u>17 693 100</u>	<u>3 422 200</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—	—
Total des ressources	12 422 600	11 200 000	6 493 100	17 693 100	3 422 200

## ANNEXE II

Prévisions de dépenses supplémentaires pour la période  
allant du 1er avril au 31 juillet 1994

Indications complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Les prévisions des dépenses supplémentaires requises pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994 et le coût mensuel à partir de ces dates ont été établis selon les paramètres indiqués ci-après :

a) Indemnité de subsistance (missions)

Tout le personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté localement, a droit à une indemnité de subsistance (missions) fixée à 110 dollars par jour pour l'ensemble de la zone de la mission. Lorsque le logement et la nourriture sont fournis par l'ONU, ce taux est ramené à 40 dollars par jour à Laayoune et à 45 dollars par jour ailleurs. Aux fins de calcul du budget, on est parti des hypothèses ci-après quant au nombre de jours pendant lesquels le personnel de la mission toucherait cette indemnité au taux standard et au taux réduit :

<u>Personnel</u>	<u>Taux standard</u> (Nombre de jours)	<u>Taux réduit</u> (Nombre de jours)
Personnel militaire	90	275
Police civile	90	275
Personnel civil recruté sur le plan international	110	255

b) Frais de voyage

Le coût du voyage sur lignes commerciales du personnel de la mission a été estimé en moyenne à 2 300 dollars par personne pour un aller simple, soit 4 600 dollars pour un aller-retour.

c) Personnel civil

Les traitements et dépenses communes du personnel international, indiqués après déduction des contributions du personnel, sont basés sur les coûts standard applicables à New York, sauf lorsqu'il s'agit de personnes détachées par d'autres organismes des Nations Unies ou recrutées expressément pour la mission. Les traitements et dépenses communes du personnel local sont basés sur le barème de rémunération applicable à cette catégorie de personnel au Sahara occidental.

d) Prévisions des dépenses afférentes aux contrôleurs de la police civile

Les chiffres prévus à cette rubrique sont basés sur le déploiement progressif de 29 policiers conformément au calendrier figurant au tableau 1.

Tableau 1

## Déploiement progressif des contrôleurs de la police civile

(1er avril-31 juillet 1994)

<u>Date du déploiement</u>	<u>Nombre de contrôleurs</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Total de jours/ personnes</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total de mois/ personnes</u>
1er avril	—	—	—	—	—
1er mai	10	92	920	3	30
1er juin	19	61	1 159	2	38
Total	29		2 079		68

e) Prévisions des dépenses afférentes au personnel civil

Ces chiffres se basent sur un nombre total de 98 fonctionnaires supplémentaires (45 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 27 agents des services généraux et 26 fonctionnaires recrutés localement), la remise en service d'un poste de sous-secrétaire général et le gel d'un poste D-2 conformément au calendrier de mise en poste figurant au tableau 2.

Tableau 2

## Mise en poste progressive du personnel civil

(1er avril-31 juillet 1994)

<u>Classe</u>	<u>1er mai</u>	<u>15 mai</u>	<u>1er juin</u>	<u>Total de jours/ personnes</u>	<u>Total de mois/ personnes</u>
SSG			1	61	2
D-2			(1)	(61)	(2)
P-4	10	12		1 856	61
P-3	10	13		1 934	64
Services généraux	12	15		2 274	75
Personnel local	26 <sup>a</sup>				
Total	58	40	—	6 064	200

<sup>a</sup> Pour une période de six semaines seulement.



Tableau 3

Prévisions des dépenses afférentes aux 56 véhicules supplémentaires  
 requis pour les travaux de la Commission d'identification

(1er avril-31 juillet 1994)

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars des États-Unis)	<u>Coût total</u>
Berline légère	1	13 000	13 000
Jeep, 4 roues motrices	30	20 500	615 000
Camion, double cabine	25	16 000	400 000
Fret (15 %)			154 200
Total, fret compris			1 182 200
<u>Moins</u> articles provenant de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)			(1 028 000)
Total			154 200

Tableau 4

Prévisions des dépenses supplémentaires requises au titre  
 du matériel informatique

(1er avril-31 juillet 1994)

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En dollars des États-Unis)	<u>Coût total</u>
Ordinateurs de bureau	90	1 380	124 200
Imprimantes à laser	45	1 500	67 500
Logiciel mono-utilisateur	90	900	81 000
Fret (12 %)			272 700
Total, fret compris			327 000
<u>Moins</u> articles provenant de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)			
Ordinateurs de bureau	90	1 380	124 200
Imprimantes à laser	45	1 500	67 500
Logiciel mono-utilisateur	60	900	54 000
Total, articles APRONUC			(245 700)
Total			59 700

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

/...

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements  
aux taux standard . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Détente et loisirs . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iii) Rations . . . . . 10 200

Le montant indiqué correspond à l'eau en bouteille nécessaire à 101 personnes supplémentaires (29 policiers civils et 72 fonctionnaires recrutés sur le plan international) pour un total de 8 143 jours/personnes, à raison de 2,5 bouteilles par personne par jour en moyenne, à un coût de 0,50 dollar la bouteille.

iv) Indemnité journalière . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Déploiement, relève et rapatriement . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . 2 733 200

Le montant supplémentaire indiqué doit permettre de rembourser aux gouvernements le matériel appartenant aux contingents, dont la valeur est estimée à 9 110 532 dollars, à un taux de 10 % par an sur 3 ans. Aucun crédit n'avait été ouvert à cette rubrique dans les prévisions de dépenses initiales de 1994.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . -

/...

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 118 900

Conformément au calendrier de déploiement progressif prévu au tableau 1 de la section I de la présente annexe, le montant indiqué correspond aux dépenses afférentes à 29 contrôleurs de la police civile, et se répartit comme suit : 83 160 dollars pour un total de 2 079 jours, au taux de 40 dollars par personne par jour. On a prévu en outre un montant correspondant à 7,5 jours au taux de 70 dollars par personne par jour pour un total de 68 mois/personnes passés dans la zone de la mission au cours de la période du budget (35 700 dollars).

ii) Frais de voyage . . . . . 66 700

Le montant indiqué correspond aux frais de voyage à destination de la mission de 29 contrôleurs de la police civile supplémentaires.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 2 900

Le montant indiqué correspond à la première tranche (100 dollars) de l'indemnité d'habillement annuelle (200 dollars) des 29 policiers civils susmentionnés.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . 954 200

Le montant indiqué est calculé sur un total de 72 fonctionnaires recrutés sur le plan international supplémentaires mis en poste dans la zone de la mission conformément au calendrier indiqué au tableau 2 ci-dessus. On trouvera le tableau d'effectifs proposé à l'annexe IV, et les prévisions des dépenses afférentes aux 72 fonctionnaires susmentionnés à l'annexe V.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 19 800

Le montant indiqué correspond aux traitements de 26 fonctionnaires recrutés sur le plan local, en se fondant sur le calendrier de mise en poste figurant au tableau 2 ci-dessus. Ces 26 fonctionnaires locaux ne travailleront que six semaines, à partir de mai 1994.

iii) Consultants . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . 5 000

Le montant indiqué correspond aux heures supplémentaires payées à 27 agents supplémentaires des services généraux et aux 26 fonctionnaires locaux.

/...

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 375 200

Le détail des dépenses communes du personnel international supplémentaire (372 000 dollars) et du personnel local (3 200 dollars) figure à l'annexe V ci-après.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 368 600

Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance (missions) de 72 fonctionnaires recrutés sur le plan international en se fondant sur le calendrier de mise en poste figurant au tableau 2 ci-dessus, et se répartit comme suit : 242 560 dollars pour un total de 6 064 jours/personnes (200 mois/personnes) au taux de 40 dollars par personne par jour. On a prévu en outre un montant correspondant à 9 jours au taux de 70 dollars par personne par jour pour un total de 200 mois/personnes passés dans la zone de la mission au cours de la période du budget (126 000 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 165 600

Le montant indiqué correspond aux frais de voyage à destination de la zone de la mission de 72 fonctionnaires recrutés sur le plan international.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . 48 100

Le montant indiqué doit permettre de couvrir la différence entre l'indemnité de subsistance (missions) dans le territoire (40 dollars par jour) et l'indemnité journalière de subsistance dans les zones de Nouadhibou et de Zourate (129 dollars par jour), où aucune disposition n'a été prise avec le Gouvernement mauritanien pour fournir le logement et la nourriture. Ce montant couvre jusqu'à 18 membres du personnel international qui participeront au processus d'identification et d'enregistrement dans ces zones, pour des périodes allant en moyenne jusqu'à 30 jours pendant la période du budget.

c) Agents contractuels internationaux . . . . . —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections . . . . . —

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

### 3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique, dans la mesure où l'on s'attend à ce que le Gouvernement fournisse gratuitement des locaux supplémentaires pour les travaux de la Commission d'identification.

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 20 000

Le montant indiqué doit permettre d'assurer l'aménagement et la rénovation des locaux que doit fournir le Gouvernement.

c) Services d'entretien . . . . . 7 200

Le montant indiqué correspond aux services d'entretien des nouveaux locaux à un coût moyen de 1 800 dollars par mois.

d) Fournitures d'entretien . . . . . 4 500

Le montant indiqué correspond aux fournitures d'entretien des locaux pour trois mois, à un coût moyen de 1 500 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 9 000

Le montant indiqué correspond aux frais d'eau et d'électricité et du carburant des groupes électrogènes des nouveaux locaux, à un coût moyen de 3 000 dollars par mois, pour trois mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . . . . 69 100

Le montant indiqué correspond à l'installation d'une ligne d'arrivée et d'un transformateur haut voltage, comme spécifié au paragraphe 41 de l'annexe IV du rapport principal (A/48/848).

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . 174 500

Un montant de 154 200 dollars doit couvrir le coût du fret des 56 véhicules transférés de l'APRONUC à l'intention de la Commission d'identification. Les prévisions se basent sur les calculs qui figurent au tableau 3 ci-dessus. Des crédits sont aussi prévus pour couvrir le fret de 12 minibus transférés de l'APRONUC. On avait estimé initialement à 10 le nombre de minibus transférés de l'APRONUC à la zone de la mission.

b) Location de véhicules . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Matériel d'atelier . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 25 500

Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'achat de pièces de rechange et les services de réparation et d'entretien normal des 56 véhicules appartenant à l'ONU, à raison de 1 825 dollars par véhicule par an. Compte tenu du déploiement prévu de personnel supplémentaire, on n'a établi les calculs pour cette rubrique que sur une moyenne de trois mois.

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 51 300

Le montant indiqué correspond au coût de l'assurance au tiers, estimée à 400 dollars par véhicule par an pour la couverture mondiale, et à 200 dollars par véhicule par an pour la couverture locale, des 56 véhicules appartenant à l'ONU.

f) Assurance . . . . . 11 200

Le montant indiqué correspond au coût des carburants et lubrifiants pour 56 véhicules, moyennant 10 dollars par jour, pendant trois mois.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iii) Déploiement/retrait . . . . . 277 100

Le montant indiqué correspond au coût du déploiement et du retrait de cinq hélicoptères avec le nouveau contractant. Aucun crédit n'avait été ouvert pour le déploiement des nouveaux hélicoptères dans les prévisions de dépenses initiales de 1994. Le coût total du déploiement et du retrait desdits appareils s'élève à 391 200 dollars, soit 195 600 dollars pour chacune de ces opérations.

iv) Peinture/préparation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Assurance . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Avions

i) Location/affrètement . . . . . (43 400)

L'on a ouvert des crédits pour la location commerciale d'un avion de transport de passagers YAK-40 pour une période de deux mois (112 600 dollars) à un coût mensuel de 56 300 dollars. Cet avion est nécessaire pour permettre au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Président de la Commission d'identification de se déplacer afin de tenir des consultations avec les deux parties, le Maroc et le Front POLISARIO, et les deux pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, et pour transporter jusqu'à 18 fonctionnaires vers les centres d'identification et d'enregistrement à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. Du fait que l'on a cessé, à partir du 1er mai 1994, de louer un avion léger de transport de passagers AN-32, l'ouverture de crédit supplémentaire de 112 600 dollars est compensée par une économie de 156 000 dollars (52 000 dollars par mois). L'économie réalisée à cette rubrique s'élèverait donc à 43 400 dollars.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . (31 300)

L'on a ouvert des crédits pour le coût du carburant d'un appareil YAK-40, sur la base de 64 heures de vol par mois et une consommation de 390 gallons de l'heure, pour deux mois, à un coût de 1,29 dollar le gallon (64 400 dollars). Cette ouverture de crédit est compensée par une économie de 31 900 dollars par mois (95 700 dollars pour la période du 1er mai au 31 juillet 1994) due au fait que l'on a cessé, à compter du 1er mai 1994, de louer un avion léger de transport de passagers AN-37. L'économie réalisée à cette rubrique s'élèverait donc à 31 300 dollars.

iii) Déploiement/retrait . . . . . 40 000

Le montant indiqué est nécessaire pour le déploiement et le retrait d'un appareil YAK-40, à un coût de 20 000 dollars pour chacune de ces opérations.

iv) Peinture/préparation . . . . . 5 000

Le montant indiqué doit servir à faire peindre un avion aux couleurs de l'ONU.

v) Assurance . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Autres dépenses . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

7. Opérations navales . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . 74 300

Le montant indiqué doit couvrir le coût de 15 walkie-talkies à 500 dollars pièce (7 500 dollars), d'un petit central téléphonique (3 000 dollars), des liaisons téléphoniques rurales (8 000 dollars) pour établir un système téléphonique dans les nouveaux locaux, et le fret. On a également prévu d'acheter le matériel de transmissions spécifié au paragraphe 63 de l'annexe IV du rapport principal (53 600 dollars).

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . 11 000

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût d'un émetteur de signaux et de ses accessoires; les détails pertinents figurent au paragraphe 65 de l'annexe IV du rapport principal.

iv) Communications commerciales . . . . . 24 000

Le montant indiqué correspond aux frais supplémentaires d'utilisation du système INMARSAT à un coût de 3 000 dollars pour un mois et de 7 000 dollars par mois pour trois mois. Cette somme permettra de faire face à la fois à un niveau de consultation plus intense entre le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et les parties en présence, et à l'accroissement des communications due à l'augmentation du volume de travail et du personnel de la Commission d'identification.

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Matériel de bureau . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.



c) Matériel informatique . . . . . 59 700

La Commission d'identification requiert jusqu'à 90 ordinateurs et 45 imprimantes, avec les progiciels connexes, pour identifier et inscrire les électeurs potentiels dans toute la zone de la mission. À l'exception de 30 progiciels, on pense pouvoir obtenir tous ces articles en puisant dans les stocks qui restent de l'APRONUC; la Mission n'aura donc que le fret (59 700 dollars) à payer. On trouvera le détail des calculs correspondants au tableau 4 ci-dessus.

d) Groupes électrogènes . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

e) Matériel d'observation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

f) Réservoirs d'essence et débitmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

h) Équipement des logements . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

i) Matériel divers . . . . . 8 000

Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel pour lequel aucun crédit n'est demandé ailleurs et dont le coût est estimé à 2 000 dollars par mois.

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

k) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 4 500

Le montant indiqué, qui servira à l'achat de pièces de rechange, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation du matériel informatique et d'autre matériel, est calculé au coût de 1 500 dollars par mois pour trois mois.

l) Matériel de purification de l'eau . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Services contractuels . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iii) Services informatiques . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Dépenses de représentation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

viii) Autres services . . . . . 7 500

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût de services divers estimés à 2 500 dollars par mois pour trois mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 16 000

Le montant indiqué doit permettre d'acheter la papeterie, les fournitures générales de bureau et les fournitures pour le matériel informatique et les photocopieuses, à un coût de 4 000 dollars par mois, pour établir et stocker les zones de travail et les bureaux de la Commission d'identification.

ii) Fournitures médicales . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . . 2 000

Le montant indiqué doit couvrir le coût des fournitures à cette rubrique à raison de 500 dollars par mois pour quatre mois.

iv) Abonnements . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Fournitures électriques . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

viii) Fournitures pour la défense des périmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

x) Intendance et magasins . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programmes de formation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

14. Programmes de déminage . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -

/...

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents . . . . . 792 000

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le fret pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents (392 000 dollars) et la mise en place du matériel de remplacement à un coût estimatif de 400 000 dollars, calculé sur la base du transport maritime d'une cargaison de 3 000 mètres cubes.

b) Transport aérien militaire . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées . . . . . 6 000

Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de transport commercial pour lesquels il n'a pas été prévu de crédits ailleurs, à un coût de 1 500 dollars par mois pour quatre mois.

17. Système intégré de gestion . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

19. Contributions du personnel . . . . . 319 700

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b) pour les fonctionnaires internationaux. Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . . (319 700)

Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 19 ci-dessus a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X), du 15 décembre 1955. Les États Membres seront crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINURSO.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses mensuelles pour la période  
postérieure au 31 juillet 1994

Renseignements complémentaires

Les prévisions de dépenses de la MINURSO pour la période postérieure au 31 juillet 1994 (voir la colonne 5 de l'annexe I du présent rapport) ont été calculées au prorata du montant total des dépenses prévues pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994 (voir la colonne 4 de l'annexe I), sauf indication contraire.

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires . . . . . 469 100

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

b) Contingents . . . . . 306 200

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . 15 300

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 95 800

Le montant demandé se rapporte aux indemnités de subsistance (missions) pour 55 policiers civils, au taux de 40 dollars par personne et par jour pour une moyenne de 30,4 jours par mois (66 800 dollars), plus un supplément de 70 dollars par personne et par jour pendant 7,5 jours (28 875 dollars).

ii) Frais de voyage . . . . . 20 700

Le nombre des policiers civils étant passé de 26 à 55, le montant indiqué représente les frais de voyage (aller et retour, sur avions de ligne) correspondant à quatre voyages au titre de relève (18 400 dollars) et un voyage

/...

(aller simple sur avion de ligne) par mois pour la prise de fonctions (2 300 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 1 100

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . 811 000

Le montant demandé doit couvrir un demi-traitement de secrétaire général adjoint (5 100 dollars) et les traitements correspondant à 1 poste de sous-secrétaire général (9 400 dollars), 2 postes D-2 (16 800 dollars), 2 postes D-1 (15 700 dollars), 5 postes P-5 (35 900 dollars), 32 postes P-4 (199 000 dollars), 32 postes P-3 (164 800 dollars), 6 postes P-2 (25 000 dollars) et 115 postes d'agent des services généraux (339 300 dollars).

ii) Traitements du personnel local . . . . . 30 200

Le montant demandé ne couvre que les traitements de 55 personnes recrutées localement. Il est proposé de recruter 26 autres agents locaux pour une durée de six semaines à compter de mai 1994.

iii) Consultants . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique. La durée prévue du contrat de deux consultants a été ramenée de six à deux mois à compter de mai 1994.

iv) Heures supplémentaires . . . . . 2 000

Le montant demandé servira à couvrir les heures supplémentaires qu'effectueront 78 agents des services généraux, 37 agents du Service mobile et 55 agents locaux.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 327 300

Le montant demandé à cette rubrique se rapporte aux 196 personnes de l'effectif international civil [voir ci-dessus, par. b) i) et 2 ii)].

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 361 800

Le montant demandé correspond aux indemnités de subsistance (missions) à servir aux 196 personnes de l'effectif international au taux de 40 dollars par personne et par jour pour une moyenne de 30,4 jours par mois (238 300 dollars), plus un supplément de 70 dollars par personne et par jour pendant neuf jours (123 480 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 27 600

Les effectifs recrutés sur le plan international étant passés de 124 à 196, le montant demandé doit couvrir six voyages (aller et retour sur avions de ligne) au titre de la relève.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . 5 600

Le montant demandé doit couvrir un voyage (aller et retour sur avions de ligne) entre New York et la zone de la mission (4 600 dollars) ainsi que les indemnités de subsistance y afférentes (1 000 dollars).

c) Agents contractuels internationaux . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

e) Personnel fourni par le gouvernement . . . . . 11 500

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 6 700

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 9 600

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

c) Services d'entretien . . . . . 1 800

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

d) Fournitures d'entretien . . . . . 1 500

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 8 400

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Location de véhicules . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Matériel d'atelier . . . . . 800

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . 34 000

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 56 500

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

f) Assurance . . . . . 5 600

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement . . . . . 376 800

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.



ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 110 400

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

iii) Déploiement/retrait . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Peinture/préparation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Assurance . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Avions

i) Location/affrètement . . . . . 144 000

Le montant demandé à cette rubrique doit couvrir les frais de location de deux avions légers de type AN-26 pour le transport de marchandises (72 000 dollars par avion et par mois).

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 63 800

Le montant demandé est inférieur à celui demandé pour la période précédente du fait qu'il a été décidé de louer un avion de moins à compter du 1er mai 1994.

iii) Déploiement/retrait . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Peinture/préparation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Assurance . . . . . 3 300

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

c) Indemnités de subsistance des équipages . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Autres dépenses . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

7. Opérations navales . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 12 500

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Communications commerciales . . . . . 22 500

Le montant demandé est inférieur à celui demandé pour la période précédente, le Bureau du Représentant spécial adjoint et la Commission d'identification ayant effectué le gros de leurs communications.

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . 1 200

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

b) Matériel de bureau . . . . . 1 200

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

c) Matériel informatique . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Groupes électrogènes . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

e) Matériel d'observation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

f) Réservoirs d'essence et débitmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

h) Équipement des logements . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

i) Matériel divers . . . . . 6 600

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

k) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 21 800

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

l) Matériel de purification de l'eau . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . 2 200

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

ii) Services contractuels . . . . . 1 000

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

iii) Services informatiques . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

iv)	<u>Services de sécurité</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		
v)	<u>Services et traitements médicaux</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		
vi)	<u>Demandes d'indemnisation et règlements</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		
vii)	<u>Dépenses de représentation</u> . . . . .	100
Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.		
viii)	<u>Autres services</u> . . . . .	6 000
Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.		
b)	<u>Fournitures diverses</u>	
i)	<u>Papeterie et fournitures de bureau</u> . . . . .	13 200
Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.		
ii)	<u>Fournitures médicales</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		
iii)	<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u> . . . . .	1 700
Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.		
iv)	<u>Abonnements</u> . . . . .	300
Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.		
v)	<u>Fournitures électriques</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		
vi)	<u>Bâches pare-éclats pour véhicules</u> . . . . .	—
Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.		

vii) Accessoires d'uniformes, drapeaux et décalcomanies 1 900

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

viii) Fournitures pour la défense des périmètres . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

x) Intendance et magasins . . . . . 17 000

Calculé au prorata des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programme de formation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

14. Programme de déminage . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

15. Aide pour le désarmement et la démobilisation . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Ponts aériens militaires . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Frais et camionnage par les soins d'entreprises privées 4 600

Le montant demandé doit couvrir les frais d'expédition et de manutention dans la zone de la mission qui ne sont pas prévus à d'autres rubriques.

/...

17. Système intégré de gestion . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -

Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

19. Contributions du personnel . . . . . 346 500

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b) pour les fonctionnaires internationaux. Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . (346 500)

Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 19 ci-dessus a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINURSO.

ANNEXE IV

Effectifs actuellement autorisés et effectifs proposés pour la période  
 comprise entre le 1er avril et le 31 juillet 1994

	Effectifs actuellement autorisés	Changements proposés	Effectifs proposés 1er avril-31 juillet 1994
<u>Personnel civil</u>			
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	—	1 <sup>a</sup>
SSG	—	1 <sup>b</sup>	1
D-2	3	(1) <sup>b</sup>	2
D-1	2	—	2
P-5	5	—	5
P-4	10	22	32
P-3	9	23	32
P-2/1	6	—	6
Total partiel	36	45	81
<u>Services généraux et autres catégories</u>			
Services généraux	51	27	78
Service mobile	37	—	37
Agents locaux	55	26 <sup>c</sup>	81
Total partiel	143	53	196
Total	179	98	277
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	231	—	231
Unité de transmissions	43	—	43
Service médical	41	—	41
Unité de contrôle des mouvements	17	—	17
Total	332	—	332
Police civile	26	29	55

<sup>a</sup> Sur la base de ses prestations effectives.

<sup>b</sup> À compter du 1er juin 1994.

<sup>c</sup> Pour une période de six semaines.

ANNEXE V

Dépenses afférentes au personnel civil supplémentaire et dépenses connexes pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois-personne	Coûts annuels standard			Montant total des prévisions de dépenses		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
SSG	1	2	113,2	47,9	47,0	37,7	16,0	15,6
D-2	(1)	(2)	100,7	40,6	40,1	(33,5)	(13,6)	(13,3)
P-4	22	61	74,7	29,7	25,9	379,4	150,7	131,1
P-3	23	64	61,9	24,6	19,3	329,6	131,2	102,4
Agents des services généraux	27	75	35,5	14,1	13,2	221,2	87,7	82,5
Agents locaux	26 <sup>a</sup>	36	6,6	1,1	0,5	19,8	3,2	1,4
Total	98	236				954,2	375,2	319,7

<sup>a</sup> Pour six semaines seulement.



ANNEXE VI

Répartition proposée des effectifs par bureau au 1er mai 1994

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres services			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Agents des services généraux	Service mobile	Agents locaux	
<u>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</u>	1		1 <sup>a</sup>		2	1						5
<u>Division de la police civile</u>			1									1
<u>Division militaire</u>			1									1
<u>Division de l'administration</u>			1									1
Chef de l'administration				1					1			2
Section des finances						1			8		2	11
Section du personnel							1		3			4
Traitement électronique de l'information							1	1				2
Section des services généraux									9	5	19	33
Section des communications									3	15	7	25
Section de la gestion des bâtiments									3	4	1	8
Section des achats									3	1	1	5
Section des transports									13	12	17	42
<u>Commission d'identification</u>												
Président									1			1
Vice-Président				1					1			2
Membres					2	26	5					33
Bureau d'enregistrement					1	3	20	5	33		30	92
Traitement électronique de l'information								2				2
Interprètes						1	3				4	8
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>78</b>	<b>37</b>	<b>81</b>	<b>277</b>

<sup>a</sup> Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général continuera d'exercer les fonctions de président de la Commission d'identification. Il est proposé de reclasser ce poste au rang de SSG, avec effet au 1er juin 1994.

ANNEXE VII

Répartition du matériel de transport et de transmissions, des bâtiments  
 préfabriqués, des conteneurs et des groupes électrogènes par zone  
 géographique au 1er mai 1994

	Quartier général de la mission	Section nord	Section sud	Réserve	Total
<b>1. <u>Matériel de transport</u></b>					
Berlines	24	—	1	1	26
Minibus (12 places)	7	1	1	12	21
Bus (26 places)	2	—	—	—	2
Véhicules de patrouille à 4 roues motrices	55	48	40	21	164
Camions à 4 roues motrices	8	1	1	25	35
Camions de marchandises	2	1	1	—	4
Chariot élévateur	3	1	2	—	6
Remorques-eau/carburant	1	2	2	—	5
Remorques utilitaires	4	6	5	—	15
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>278</b>
<b>2. <u>Matériel de transmissions</u></b>					
Station terrienne	1	—	—	—	1
Terminal INMARSAT	1	1	—	1	3
Radio HF micom XR	20	34	27	43	124
Fixe HF (Mckay)	1	2	1	17	21
Unité d'alimentation (répéteur)	5	3	5	2	15
Mobile (répéteur)	—	—	—	2	2
Fixe VHF	5	7	6	23	41
Mobile VHF	18	25	21	61	125
Radiotéléphone portatif	46	25	22	45	138
Combiné téléphonique	—	—	—	60	60
Émetteur-récepteur portatif	6	10	13	26	55
Antenne à couverture mondiale	2	29	22	15	68
Récepteurs à couverture mondiale	2	29	22	15	68
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>165</b>	<b>139</b>	<b>310</b>	<b>721</b>
<b>3. <u>Unités d'habitation préfabriquées</u></b>					
Camps (22 hommes)	—	5	5	—	10
Camps (32 hommes)	—	1	1	—	2
Salles d'eau	4	6	5	3	18
Ateliers de réparation et d'entretien des véhicules à pont unique	—	4	6	—	10
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>40</b>
<b>4. <u>Conteneurs</u></b>					
Conteneurs de 20 pieds	7	—	—	—	7
Conteneurs de 40 pieds	7	18	24	—	49
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>—</b>	<b>56</b>

	Quartier général de la mission	Section nord	Section sud	Réserve	Total
<b>5. Groupes électrogènes</b>					
a) <u>Weatherhaven</u>					
42 kVA	—	1	—	—	1
60 kVA	—	1	1	—	2
75 kVA	—	3	4	—	7
85 kVA	1	—	—	—	1
93,75 kVA	—	1	—	—	1
100 kVA	1	—	—	—	1
125 kVA	2	6	4	—	12
200 kVA	—	1	1	—	2
b) <u>Divers</u>					
4,5 kVA	12	1	2	—	15
5 kVA	2	—	—	—	2
13,8 kVA	—	1	—	—	1
100 kVA	6	—	2	—	8
150 kVA	2	—	—	—	2
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>55</b>

ANNEXE VIII

Titres fonctionnels des postes additionnels proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et dans la catégorie des services généraux, et résumés des définitions d'emploi connexes

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui aura rang de Sous-Secrétaire général, aidera le Représentant spécial à assumer ses responsabilités et à exercer son autorité en tant que chef de la MINURSO et sera chargé de la mission en l'absence de ce dernier. Il dirigera le bureau du Représentant spécial au siège de la MINURSO à Laayoune et son bureau de liaison à Tindouf, assurant la gestion des affaires quotidiennes de la MINURSO qui, outre le bureau du Représentant spécial, comprend des unités civiles, de sécurité et militaires; il coordonnera toutes les activités de la MINURSO sur le terrain et effectuera la liaison avec le Siège de l'ONU, selon que de besoin; il dirigera les consultations de haut niveau avec les parties, Maroc et Front polissario, et avec les pays voisins – Algérie et Mauritanie – afin d'assurer leur coopération à la mise en oeuvre du plan; il établira la liaison et coordonnera les activités sur le terrain avec les organismes concernés, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation de l'unité africaine, afin d'assurer leur contribution effective à la mise en oeuvre du plan; il veillera à l'établissement des rapports sur les activités de la MINURSO et sur la situation en ce qui concerne le Sahara occidental; et il entreprendra toutes autres tâches qui lui seront confiées, le cas échéant, par le Secrétaire général et le Représentant spécial de ce dernier.

2. Bureau de la Commission d'identification

a) Les membres de la Commission d'identification – 22 administrateurs de la classe P-4 et 5 administrateurs de la classe P-3 – établiront des procédures détaillées pour l'inscription des électeurs, analyseront les informations fournies dans les demandes d'inscription, identifieront et inscriront toutes les personnes remplissant les conditions requises pour participer au référendum. La Commission d'identification sera également chargée des procédures d'appel;

b) Les fonctionnaires d'enregistrement – 13 administrateurs de la classe P-3 placés sous la supervision de la Commission d'identification – inscriront les habitants du Sahara occidental sur les listes électorales, sur présentation et vérification des pièces établissant leur identité et leur droit de vote, et leur délivreront des cartes d'électeur;

c) Les fonctionnaires chargés du traitement de l'information – deux administrateurs de la classe P-3 placés sous la supervision de la Commission d'identification – assureront le traitement et l'analyse de toutes les données figurant sur les demandes de participation au référendum et aideront à établir les listes électorales;

d) Les interprètes – trois administrateurs de la classe P-3 – aideront les membres de la Commission d'identification et le personnel d'appui à s'acquitter de leurs fonctions en assurant l'interprétation simultanée ou

consécutive à partir de l'arabe, du français et de l'espagnol, et vers ces langues. La connaissance du dialecte arabe du Sahara – le Hassanya – est souhaitable;

e) Les 27 agents des services généraux assureront les travaux de secrétariat, administratifs et techniques que pourront requérir les membres de la Commission d'identification, les fonctionnaires de l'enregistrement et les fonctionnaires chargés du traitement de l'information.

-----